

# Le tax shelter, une bulle d'air pour le théâtre

**L'incitant fiscal qui a boosté le cinéma belge a été élargi aux arts de la scène. Bonne nouvelle pour le secteur mais des questions restent à résoudre.**

## ● Quentin COLETTE

**D**epuis le 1<sup>er</sup> février, le tax shelter a été étendu aux arts de la scène. Ce mécanisme permet aux entreprises d'investir dans la production d'œuvres tout en bénéficiant d'avantages fiscaux. S'il a permis au secteur cinématographique belge de se développer – une partie des dépenses de production doit être faite en Belgique – va-t-il rencontrer le même succès avec les arts scéniques ?

Le secteur est en train d'appréhender ce mécanisme nouveau pour lui, d'en comprendre les tenants et aboutissants. Car il reste diverses questions à résoudre, comme l'explique Alain Abts, le directeur financier de l'Atelier Théâtre Jean Vilar de Louvain-la-Neuve, une institution qui a toujours misé sur la création.

Ce dernier précise d'emblée : « Le secteur perçoit ça comme une bonne nouvelle. Toutefois, le tax shelter sera une aide supplémentaire mais pas un moyen de financement structurel. »

Alain Abts ne craint cependant pas que le tax shelter se substitue au financement public des institutions théâtrales, même s'il diminue d'année en année. « À l'heure actuelle, je n'ai pas cette inquiétude », assure-t-il.

L'Atelier Théâtre Jean Vilar compte bien bénéficier du mécanisme. Mais « nous devons affiner les orientations. Pour pouvoir bénéficier du tax shelter, il faut être assujéti à l'impôt des sociétés, ce qui n'est pas le cas de la plupart des ASBL, comme l'atelier théâtre. Et il ne va pas de soi de s'assujétir. L'idée serait de créer, avec d'autres théâtres producteurs, une coopérative qui, elle, serait assujéti à l'impôt des sociétés. Diverses idées circulent mais encore aucune proposition concrète », poursuit le directeur financier.

La question est délicate. Qui intégrerait la coopérative, combien d'institutions ? Avec aussi le risque de concurrence entre coopératives pour attirer les investisseurs.

Les théâtres devront aussi s'associer à une société qui servira d'intermédiaire pour collecter l'argent des investisseurs. Certaines sociétés qui font déjà ce boulot pour le cinéma souhaitent éten-

dre leurs services. « Ça semble la voie recommandée car ces sociétés connaissent l'établissement des dossiers fiscaux, etc. »

## La coproduction pour jouer davantage

Les théâtres devraient se mettre en ordre de marche assez rapidement pour bénéficier du tax shelter. Car les temps ne sont pas aisés. Ce n'est pas pour rien qu'on voit de plus en plus de pièces avec un nombre de comédiens réduit ainsi que davantage de coproduction. « La tendance à la coproduction n'est pas seulement due à des raisons financières pour les théâtres. Car au final, on est dans une enveloppe budgétaire fermée au niveau du secteur. Cela permet surtout de jouer davantage la pièce, vu que chaque producteur reprend le spectacle dans son théâtre. » Comme c'est le cas de l'excellent *Cercle Miroir Transformation* actuellement joué au Vilar avant de passer au Théâtre de Liège et au Théâtre Le Public, à Bruxelles, les deux autres producteurs de la pièce.

Une dernière chose et non des moindres : il restera à convaincre les investisseurs à se tourner vers les arts de la scène. ■